Comité de Pilotage PRITH

20 NOVEMBRE 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés *(PRITH)* Auvergne 2012 -2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne

PLAN D'ACTION DETAILLE

PRITH Actions transversales

Actions au niveau régional - Déclinaison(s) et/ou initiative(s) territoriales		calendrier prévisionnel	Convention Nationale multipartite d'Objectif et de moyens pour l'emploi des TH
Communication	- Actualisation et alimentation **"espace PRITH"** sur le site pro du Carif oref - Animation **communauté fermée IODA** « Comité de suivi PRITH » : relance des inscriptions non activées mise en place du calendrier des comités de suivi et pilotage du PRITH. - Mise en ligne des éléments de la **rencontre régionale maintien** dans l'emploi du 20 Mars 2014	En continu Octobre 2014 Octobre 2014	**Art.42**
Suivi du PRITH	- Mise à jour des **Tableaux de bord** (formation et emploi) au 31/12/2013 - Réunion comité de suivi - Renseignement tableau DGEFP 2014 - Travail sur les supports : **Rapport d'activité et plan d'action détaillé**	Formation : avril /novembre 2014 Emploi : juin /novembre 2014 DGEFP : octobre 2014 ?	**Art.35**
Renforcer les relations territoriales avec les MDPH	- Renouvellement des **conventions MDPH /SPE** - **Etat des lieux** départemental de la procédure **de préconisation vers les entreprises adaptées** - Réflexion autour de la **problématique des orientations ESAT** (en particulier 16-26 ans) : freins et limites de l'accompagnement et de l'accès aux dispositifs emploi – formation - Renouvellement **expérimentation employabilité** (30 départements dont l'Allier …) - Proposition de **thématique de travail des journées départementales maintien** (relations partenariales avec les MDPH, procédure accélérée RQTH….)	Mars 2015 2015 2015 Janvier 2015	**Art.41**

PRITH Axe 1 : Accès à l'emploi durable

La politique d'emploi des personnes handicapées est partie intégrante de la politique générale de l'emploi de l'Etat.
L'accès à l'emploi est un axe particulièrement investi par les acteurs et les partenaires de la région.
L'Auvergne se place sur de nombreux points « en première ligne » : l'implication des partenaires sociaux, l'identification des besoins individuels, la motivation et le volontarisme des intervenants de terrain permettent d'atteindre, voire de dépasser, divers objectifs (de placement par exemple).
L'axe emploi du PRITH repose principalement sur les SPE (régionaux/locaux/départementaux)

Actions au niveau régional - Déclinaison(s) et/ou initiative(s) territoriales		calendrier prévisionnel	Convention Nationale multipartite d'Objectif et de moyens pour l'emploi des TH
1.A : Promotion des contrats en alternance : apprentissage et contrats de professionnalisation	L'Auvergne se caractérise par une forte représentation des publics handicapés, dans les dispositifs « alternance » et plus particulièrement sur les contrats d'apprentissage : **210 jeunes apprentis** soit **8% du poids national** et **3,2%**, de l'ensemble des contrats signés en Auvergne. Les résultats en termes de contrat d'apprentissage résultent, pratiquement exclusivement de l'intervention du CFAS dont la mission fait partie d'une orientation du COM apprentissage, cofinancé par le Conseil Régional, le FIPHFP et les conseils généraux. Au-delà de ces résultats, l'Auvergne semble pouvoir progresser en travaillant avec notamment les OPCA pour participer à l'effort de développement de l'alternance et plus particulièrement des contrats de professionnalisation. **Agefiph : « Plan alternance 2014 – 2015 » - Campagne de communication Alternance** - L'apprentissage : renforcer les résultats obtenus par une redéfinition du rôle et l'intervention du CFAS - Convention AGEFIPH/OPCALIA sur le développement des contrats de professionnalisation - Kit communication pédagogique (vidéo, guide d'entretien, mode d'emploi fiches pratiques etc.). - **Journée de travail avec les opérateurs** qu'elle finance et qui porte un objectif alternance et tout particulièrement sur le contrat de professionnalisation : équipes Cap emploi, CFAS, MEDEF, Opcalia, FAFTT Mise en place d'un **groupe de travail PRITH – Axe emploi** : identification besoins des acteurs : (outil de simulation, procédure contrat de pro….) - Projet mise en place au niveau régional d'une **réunion de travail et d'échange sur le contrat de professionnalisation** associant les acteurs de terrain impliqués dans le processus, OPCA / prescripteurs / employeurs et qui aura un caractère éminemment technique (connaissances mutuelles et fonctionnement, outils du conseiller, témoignages…)	2014 - 2015 24 Octobre 2014 10 juillet 2014 en amont des périodes de recrutement premier trimestre 2015	Art.20

	Parallèlement, les opérateurs prennent des initiatives pour développer la formation des personnes handicapées et leur employabilité en mobilisant le contrat de professionnalisation **: projet Cap emploi 63 et MEDEF 63**, pour répondre aux besoins des entreprises sur le métier de gestionnaire de paye (8 /10 entreprises).	En cours pour démarrage janvier 2015	
1.B : Actions visant à améliorer l'accompagnement des TH jeunes et seniors	**Forum Emploi Handi Sup** : 63 stands entreprises, administrations, associations / 51 stands aides techniques, humaines, information et 1700 participants. *Bilan : 1 CDI, 7 CDD, 4 contrats en alternance, 1 stage BTS*.	19 Mars 2014 18 Mars 2015	
1.C : Mise en place d'un tableau de bord Emploi des TH	Mis à jour au 31/12/2013 – Améliorations à envisager dans le cadre du groupe de travail Emploi (cf fiche action Emploi)	2015	Convention nationale **Art.35**
1.D : Les actions des Cap emploi	Le Comité de pilotage des Cap emploi, a fixé, des objectifs à l'identique globalement voulant inscrire l'activité des Cap emploi dans la continuité des résultats 2013. Le début de l'année 2014 a été marqué par la conduite de l'évaluation des Cap emploi. L'ensemble des Cap emploi de la région ont été reconventionnés, à compter du 1er janvier 2015. La part des placements durables (contrats de plus de 6 mois) : - **547 placements** réalisés à fin juin 2014 est de 88 % (83% niveau France entière) dont 26% dans le secteur public. Les outils de la politique de l'emploi que sont les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir sont des vecteurs privilégiés de placements durables. - **121 CUI** ont été conclus dans le secteur non marchand et **99** dans le secteur marchand / **8** emplois d'avenir. - **529 entrées en formation** les CAP de la région représentent **3.2 %** des entrées enregistrées au niveau national - **785 employeurs** ont été visités à fin juin soit **4.8%** des employeurs visités au niveau national avec un accent mis sur les employeurs du secteur public (avec **280 employeurs publics** visités, soit 10.6 % du nombre relevé au niveau national). Les résultats des CAP sont supérieurs aux objectifs fixés dans presque tous les domaines et les dialogues de performances organisés avec les CAP les 8 et 9 septembre confirment le dynamisme de ces structures dans un contexte de montée en charge de leur activité. A titre d'exemple mise en place d'un **« Club des chercheurs » (Cap 63)** prenant la forme d'une action collective aux techniques de recherche d'emploi en faveur de 10 demandeurs d'emploi reconnus TH (travail collectif sur les CV, rencontres avec des acteurs de l'entreprise, etc). Compte tenu des bons résultats obtenus (7 personnes placées sur 10), cette action est en cours extension dans plusieurs départements.	En continu sur la durée du PRITH	

PRITH Axe 2 : Développement de la formation professionnelle

L'Auvergne est bien située par rapport aux autres régions en matière de formation professionnelle. Le nombre d'entrées de TH a progressé sur les dernières années. La convention de politique concertée régionale de formation des TH est la clé de voûte de cet axe 2 du PRITH puisque sa mise en œuvre au travers d'actions opérationnelles s'appuie sur la mobilisation de tous les partenaires signataires sur des objectifs communs qui sont centrés sur la formation des demandeurs d'emploi, l'alternance et la formation des salariés handicapés dont ceux en situation de maintien.

Actions au niveau régional - Déclinaison(s) et/ou initiative(s) territoriales		calendrier prévisionnel	Convention Nationale multipartite d'Objectif et de moyens pour l'emploi des TH
2.A : Reconduire la convention politique concertée de formation	**Comité pilotage** : 4ème réunion/ 22 Avril 2014 - Bilan activité 2013 - Plan d'action 2014 (Alternance, OPCA, OPACIF…) ; - Validation et finalisation de la « Cellule Accessibilité »	à voir sur premier trimestre 2015	convention nationale **Art.14**
1ère action "accessibilité" : rendre accessible l'offre de formation aux TH et adapter l'ingénierie de formation	Référent de l'action : CARIF OREF – Acteurs associés : financeurs de la FPC, FAGERH, OPCA, OPACIF. - Actualisation continue **état des lieux des pratiques** actuelles, - Programmation **module de professionnalisation des acteurs** sur l'accessibilité - Mise en place de la **Cellule accessibilité :** Page dédiée sur le portail pro du Carif Lancement de la campagne d'information à définir : au niveau des financeurs puis des conseillers et des OF.	2 sessions sur 2014 Réunions de travail 14/01 24/01/2014	convention nationale **Art.14-42**
2ème action "parcours" : développer les parcours de formation qualifiants visant un titre ou un diplôme	Référent de l'action : CARIF OREF - Acteurs associés : Conseil Régional et financeurs FPC - Réalisation d'une **étude des parcours de formation des TH** à travers l'analyse du taux d'entrée en formation, du taux de rupture en cours de formation et du taux de sortie positive croisés avec l'offre de formation, la personne et l'organisme de formation (dispositifs CRA /PE/ et spécifiques CRP /Agefiph…)	2014	convention nationale **Art.15-17**

3ème action "dispositifs" : rendre visible la complémentarité et la coordination entre les offres de formation de droit commun, spécifiques et spécialisées auprès des prescripteurs	Référent de l'action : CARIF OREF Acteurs associés : DIRECCTE, Conseil Régional, Pôle emploi, AGEFIPH, FAGERH, OPCA, OPACIF. - **Affichage** et actualisation de **l'offre de formation** ainsi que des **modalités de financement** à travers les outils du CARIF OREF, - **Actions spécifiques** TH misent en œuvre par le Conseil régional : Praticien bien être – CRDV/HECATE (déficients visuels) Détermination de projet - FPIPH – GIP – SAFI ALTERIS (déficients intellectuels) - Programmation **module de professionnalisation** sur : Handicap /financements et dispositifs de la FPC, à destination des professionnels (AIOA, OF…), - Animation **communauté internet IODA** : Handicap : à destination des acteurs	2014 - 2015	Convention nationale **Art.14** Convention nationale **Art.42**
4ème action : accès à l'emploi des TH	- Déclinaison régionale de la **convention** nationale partenariale **FAGERH/POLE EMPLOI** : 2014 - **Convention** de partenariat **Agefiph/Opcalia** au titre du développement de l'alternance 2014. (cf Axe emploi)	Volonté conjointe de réactivation sur 2014 2014	
2.B : Mise en place d'un système de veille – alerte sur le remplissage des groupes de formation mis en œuvre adapté au public	- Mobilisation par les prestataires de la communauté handicap pour relayer les infos sur ouvertures de sessions, places disponibles + info sur portail par le Carif (actualités, news letter…) - Réunions Marché collectif Agefiph / prestataires/prescripteurs/Carif pour optimiser la prescription sur les actions et renforcer le pilotage. (3 réunions en 2014)	2014	
2.C : Sécurisation des parcours de formation professionnelle	- Action transversale en lien direct avec 2.A : Convention politique concertée : Action « Accessibilité », « Parcours », « Dispositifs de formation et Financement » - Optimisation des participations des conseillers Cap emploi aux bilans formation (durée, modalités, priorités…) - Travail est en cours pour la mise en place d'un **guide des « bonnes pratiques »** (conseillers de Cap emploi et le Carif Oref). Objectif : renforcer l'identification des besoins en formation des personnes handicapées /prendre en compte l'ensemble des éléments permettant de sécuriser les parcours (mobilité, revenus, garde d'enfants, déficience et ces conséquences etc.)	2014 –2015	Convention nationale **Art.6**
2.D : Action de capitalisation des outils et des aides mobilisables en matière de formation professionnelle	- Action transversale en lien direct avec 2.A : Convention politique concertée : Action « Accessibilité », « Parcours », « Dispositifs de formation et Financement »	2014	

PRITH Axe 3 : Maintien dans l'emploi

La Charte régionale est le fondement de l'axe « Maintien dans l'emploi » du PRITH. Au regard des difficultés que rencontrent les TH et les entreprises, du vieillissement de la population salariée et de l'allongement de la vie professionnelle, le maintien dans l'emploi demeure un enjeu majeur pour l'ETAT, l'Agefiph, le FIPHFP, la CARSAT, les CPAM, la DRSM, les SST et la MSA. L'objectif est de mettre en œuvre les conditions pour une meilleure complémentarité des différentes offres de service afin de garantir une prise en charge améliorée des situations de maintien dans l'emploi des TH

Actions au niveau régional - Déclinaison(s) et/ou initiative(s) territoriales		calendrier prévisionnel	Convention Nationale multipartite d'Objectif et de moyens pour l'emploi des TH
Action n° 3.A : Nouvelle Charte Maintien dans l'emploi	* Comité de Pilotage : Agefiph, Carsat, Direccte, MIRT, MSA, SST.	24/01/2014 18/06/2014 15/10/2014	**Art.26**
Axe 1 charte MDE → Favoriser la prévention et la détection précoce du risque de perte d'emploi pour les salariés en raison de l'altération de leur état de santé			
1.1 Formaliser le schéma d'intervention des acteurs du maintien dans l'emploi en Auvergne	- Reprise des travaux relatifs à la réalisation du **schéma des acteurs** en lien avec les objectifs des textes cadres et les moyens mobilisables. - actualisation cahier des charges, calendrier de réalisation prévisions budgétaires, consultation restreinte	2015	**Art.26**
1.2 Partager et faire connaître les offres de service des différents partenaires	- Organisation et réalisation de **la Journée régionale des acteurs du maintien dans l'emploi : (**Agefiph, Carsat, Service médical, Direccte, MIRT, MSA, SST, Sameth**…)** Thématiques de travail : Présentation de l'offre de services des signataires de la Charte et ateliers de travail sur l'identification des axes de progrès. - Mise en place de **rencontres départementales annuelles** des acteurs du maintien dans l'emploi autour d'une thématique ciblée. Organisation et participation des représentants régionaux - Mise en place d'une rencontre avec l'**UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX D'AUVERGNE** et le Comité de pilotage pour définir les modalités d'actions pour sensibiliser et informer les médecins traitants (15/10/2014) - Réalisation d'une fiche projet – étude de faisabilité d'un **annuaire des acteurs du maintien dans l'emploi** sur le portail pro du Carif Oref	20/03/2014 2015 15/10/2014 Fin 2014	**Art.25 à 30/42** **Art.27-28**

1.3 Arrêter un plan de promotion du dispositif en direction des bénéficiaires	- Mise en place d'une **rencontre avec les organisations salariales représentatives d'Auvergne** et le Comité de pilotage pour définir les modalités d'actions auprès des salariés « mandatés ».	2015	convention nationale **Art.27**
Axe 2 Charte MDE → Améliorer le traitement et le suivi des situations de maintien prises en charge			
2.1 Identifier les outils de coopération à partager. Améliorer les outils existants si nécessaire, en créer d'autres le cas échéant, expérimenter puis mutualiser les outils	- Réalisation d'un **état des lieux de l'outil de suivi partagé** Pays de Loire et envisager une présentation au Comité de pilotage maintien– (référent : CARSAT) - Reprise au sein des ateliers de la journée régionale 2014 de la nécessité de **formalisation des collaborations entre médecins conseil et médecins du travail**: enjeux réciproques, les attentes, et les étapes clés, à aborder lors de la rencontre du 04/12/2014 (SMTRA – Société de médecine du travail régionale d'Auvergne)	Fin 2014 Fin 2014	convention nationale **Art.30**
2.2 Expérimentation sur les bilans de compétence et les actions de formation pour les salariés en arrêt avec des OPCA	- **Collaboration renforcée avec les OPCA et OPACIF**, pour le développement de la formation des salariés en situation de maintien : 3 conventions Agefiph sont actuellement actives avec le FONGECIF, OPCALIA et Constructys : 50 salariés visés.	En continu sur la durée de la charte MDE	convention nationale **Art.29**
2. 3 Action expérimentale avec les MDPH	- Proposition **de thématique de travail des journées départementales** maintien de l'emploi (relations partenariales avec les MDPH, procédure accélérée RQTH….)	2015	convention nationale **Art.29**
2.4 Anticiper les situations de reprise de travail	- **Dispositif Prévention Désinsertion Professionnelle** (PDP) **:** Assurance Maladie) **+ Cellules PDP** : Coordonnées par le service social les cellules locales examinent et traitent les situations complexes, organisent l'information des acteurs (médecins traitants, conseils, et du travail, des partenaires…)- La cellule régionale pilote et coordonne les actions locales, suivi d'activité, communication sur le dispositif - **Ateliers maintien dans l'emploi** : ils ont pour vocation, en réunissant des assurés en arrêt de travail maladie ou AT/MP de plus de 90 jours, de préparer le retour à l'emploi en les mettant en relation avec les différents opérateurs pour faciliter leurs démarches ultérieures. 64 ateliers, initiés et pilotés par le service social de la Carsat dans les 4 départements de la région, en 2013, avec la collaboration des médecins du travail, des inspecteurs du travail, des Sameth , des MDPH et du réseau de l'assurance maladie . - **Comète** : l'Agefiph soutient depuis fin 2012 ce dispositif de prise en charge précoce pour des personnes handicapées et hospitalisées. Il s'agit de travailler sur une redéfinition du projet professionnel. En 2013 :	En continu sur la durée de la charte MDE En continu sur la durée de la charte MDE	convention nationale **Art.26** convention nationale **Art.29-30** convention nationale **Art.29**

2.4 Anticiper les situations de reprise de travail	▪ 175 bénéficiaires en phase 1 « Accueil du patient et évaluation de la demande » ▪ 124 prestations en phase 2 « Elaboration du projet d'insertion et évaluation de sa faisabilité » ▪ 35 prestations en phase 3 « Mise en œuvre du plan d'actions pour l'accès ou le maintien dans l'emploi » - Initier une démarche de dynamisation du **Contrat de rééducation professionnelle en entreprise.** - Formalisation des collaborations entre médecins conseil et médecins du travail (2.2)	2015 Fin 2014	**Art.30**
Axe 3 Charte MDE → Préparer le reclassement externe des salariés lorsqu'aucune solution interne n'a pu être trouvée			
3.1 Action PARME IJ I	- Prestations dédiées aux personnes en situation de maintien et dont l'objet est d'anticiper la reconversion professionnelle en interne ou en externe. Partenariat Agefiph / CARSAT et l'ensemble des CPAM de la région : 42 prestations ont été réalisées, sur le 1er semestre	En continu sur la durée de la charte MDE	**Art.29**
3.2 Mettre en œuvre, à partir de 2013, la Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP)	- **La PSOP** a été également mis en œuvre et dont les partenaires du maintien sont prescripteurs (Sameth, CARSAT, Comète) : 26 prestations réalisées au titre du maintien sur le 1er semestre	En continu sur la durée de la charte MDE	**Art.29**
3.3 Actualiser les modalités opérationnelles de collaboration entre les acteurs du maintien dans l'emploi	- Projet d'élargir le protocole technique Carsat/ Sameth aux **Cap emplois** - Projet de convention de collaboration **Sameth/RSI** (Régime social des Indépendants) - **CPOM** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CARSAT, DIRECCTE, SSTI) dans le cadre de la loi du 20/07/2011 (réforme médecine du travail) fiches action déclinées sur les 4 départements : axe maintien dans l'emploi - Formalisation des collaborations entre médecins conseil et médecins du travail (2.2)	2015 2014 Fin 2014	**Art.30**
Axe 4 Charte MDE → Suivi et valorisation des indicateurs et des données			
4.1 Tableau de bord maintien dans l'emploi	- Reprise et actualisation du **tableau de bord** -Clarification de ses objectifs : prochaine réunion fin 2014	En continu sur la durée de la charte MDE	**Art 28-35**
4.2 Enquêtes inaptitudes	- Etude réalisée transmise au Comité de pilotage maintien 18/06/14 - En cours d'exploitation complémentaire avec l'appui du Carif oref - Diffusion et présentation sur les territoires	2014 puis en continu sur la durée de la charte MDE Fin 2014-2015	**Art 28-35**

PRITH Axe 4 : Sensibilisation des employeurs

Les actions de promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap auprès des employeurs ont contribué à leur prise de conscience mais également à leur connaissance de la législation, des aides mobilisables, des possibilités de recrutement et de maintien par les réseaux spécialisés, ainsi que les opportunités de marchés avec les entreprises du milieu protégé. Pour autant, le travail de sensibilisation des employeurs se différencie suivant la cible (entreprises privées ou employeurs publics).

Actions au niveau régional - Déclinaison(s) et/ou initiative(s) territoriales		calendrier prévisionnel	Convention Nationale multipartite d'Objectif et de moyens pour l'emploi des TH
Action n° 4.A : Action de soutien et d'accompagnement au développement de l'action des référents handicap en entreprises pour le secteur privé	Action de sensibilisation sur l'embauche de TH en CUI CAE ou en emploi d'avenir en direction de 31 associations œuvrant sur le champ du handicap. *Les réponses ont fait apparaître des recrutements : **26 CAE et 11 EAV** et des accès à des qualifications : 27 CAE ont obtenu le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique. Le CG63 a communiqué sur sa politique volontariste d'intégration des TH : des postes offerts au recrutement, des stages pour les apprentis TH, sa participation au forum annuel Handi-Sup, la création en interne d'un poste pour l'accompagnement des TH et le reclassement professionnel. Le CHU a indiqué qu'il conclura prochainement une convention avec le FIPHFP.* **Alther** : Une offre de service Agefiph qui devrait permettre aux entreprises de bénéficier : - De l'information pleine et entière pour connaître leur obligation d'emploi et les choix possibles à mettre en œuvre : **123 entreprises cibles** - D'un accompagnement dédié, pour mettre en place une réflexion sur une politique d'emploi et de maintien dans l'emploi : **55 entreprises** bénéficieront d'un **diagnostic conseil** / **42** entreprises bénéficieront d'un **accompagnement individualisé.** Des **conventions Agefiph /organisations patronales** de la région pour développer : - Un réseau des référents en Auvergne. Aujourd'hui une centaine de référents mettent en œuvre au sein de leur entreprise une politique d'emploi et de maintien. (MEDEF) - Un réseau de parrains en Auvergne. Au nombre d'une vingtaine, ils accompagnent des demandeurs d'emploi handicapés et promeut leur candidature après de leur réseau d'entrepreneur. (CGPME) **Cap emploi** : au titre de leur mission de placement au profit des personnes handicapées, se sont **700 entreprises** qui bénéficient des services de Cap emploi (information sensibilisation, appui au recrutement etc).	Mai 2014 2014	

Action n° 4.B : Action de suivi et de soutien à la mise en place du Pacte territorial du FIPHFP pour le secteur public	Action de sensibilisation sur l'embauche de TH en CUI CAE ou en emploi d'avenir en direction de 65 employeurs publics ne respectant pas ou partiellement à leur obligation d'emploi 6 % TH Mise en place du **Pacte territorial FIPHFP** – Axes : - Observatoire - Qualification des acteurs - Maintien dans l'emploi -Communication- Information - **Forum FIPHFP** sur la SEPH 2014	Mai 2014 Septembre 2014 17 Novembre 2014	Convention nationale **Art 23**
Action n° 4.C : Action visant à renforcer le lien des acteurs emploi - insertion avec les chambres consulaires pour mobiliser les entreprises privées	Action de sensibilisation des employeurs à la problématique du handicap par l'opération de la plate-forme RH de la CCIRA.	2015	Convention nationale **Art 20**
Action n° 4.D : Expérimentation Mission Locales / Mises en situation de travail	Organiser un dispositif de **mise en situation professionnelle** par le biais de stages et de périodes de mises en situation de travail en entreprises.	En attente du nouveau dispositif loi mars 2014	
Action des entreprises adaptées	**Etat des lieux** départemental de la procédure de préconisation vers les entreprises adaptés (freins et limites)/MDPH Renouvellement **Contrat d'objectifs triennaux - 2015/2017** – Focus accompagnement social et professionnel Sensibilisation Contrat de Pro /UNEA	2015	